



Extrait du Registre de
Du Comité deS AGES du Pays Trithois
SÉANCE DU 04 OCTOBRE 2024
N° 2024045

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre octobre, le comité syndical du Comité des âges du pays trithois s'est réuni, Sous la présidence de Madame Isabelle CHOAIN, présidente au Comité des âges à Aulnoy lez valenciennes.

Madame la Présidente, rappelle que la présente séance peut se tenir sans condition de quorum puisqu'elle fait suite à une précédente séance de l'assemblée convoqué le 27 septembre 2024, où le quorum n'avait pas été atteint et que la présente séance a fait l'objet d'une seconde convocation envoyée le 30 septembre 2024

Date de la 1 ^{ère} convocation :	20/09/2024
Date de la 2 ^{ème} convocation :	30/09/2024
Membres en exercice :	32
Présents :	12+1 pouvoir
UNANIMITE	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

Objet : 2024045 Modification de la liste des emplois

Titulaires présents : DUEZ Marie José « Artres », DUSART Julien « Aulnoy lez valenciennes » quitte la séance à 18h15, BRUNET Joël « Famars », JOURNET Karl « Haulchin », RAMEZ Damien « Maing », SEREUSE Elisabeth « Petite Forêt », CHOAIN Isabelle et HAVEZ Christine « Prouvy », POTIER Sylvia « Raismes » quitte la séance à 18h15, MAJDALANI Abboud « Rouvignies », BOHERE Raymonde « Thiant », SAVARY Dominique et YAHIAOUI Malika « Trith Saint Léger », GABELLE Jean Claude « Verchain Maugré »

Titulaires absents/excusés : ANDRE Liliane « Artres », BENNOUI Habiba « Aulnoy lez valenciennes », PAMART Jean Baptiste « Famars », DAVID Chantal « Haulchin », HOUREZ Dominique et KERN Claudine « Hérin », BLONDIAUX Eric et HEBERT Christelle « La sentinelle », DESROUSSEAUX Chantal « Maing » pouvoir à RAMEZ Damien, GOURDIN Alison et HAMIEAU Maud « Monchaux sur Ecaillon », MAITTE Sarah et MANGENOT Cédric « Quérénaing », TRIFI Patrick « Raismes », RAOUT Michel « Rouvignies », PREVOST Martine « Thiant », BISIAUX Christian « Verchain Maugré »

Secrétaire de séance : BOHERE Raymonde

VU, le code général de la Fonction publique et L332-8

VU l'avis du CST en date du 19/09/2024

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique.

Madame la Présidente RAPPELLE à l'assemblée, la précédente délibération modifiant la liste des emplois du Comité des âges en date du 17/06/2024.

Madame la Présidente EXPLIQUE à l'assemblée qu'il y a lieu de créer et de supprimer des postes sur la liste des emplois du Comité des âges comme ci-dessous :

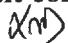
GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	17/06/2024	" + ou - "	27/09/2024	POSTES POURVUS TITULAIRES	POSTES POURVUS NON TITULAIRES	POSTES NON POURVUS
		NOMBRE DE POSTES		NOMBRE DE POSTES			
FILIÈRE ADMINISTRATIVE							
Attaché territorial principal	35H	1		1	1	0	0
Attaché territorial	35H	2		2	2	0	0
Rédacteur principal de 1ère classe	35H	3		3	2	0	1
Rédacteur principal de 2ème classe	35H	2	+1	3	2	0	1
Rédacteur	35H	4		4	0	0	4
Adjoint administratif principal 1ère classe	35H	6		6	6	0	0
Adjoint administratif principal 2ème classe	35H	4		4	3	0	1
Adjoint administratif	35H	5		5	4	0	1
TOTAL		27		27	20	0	7
FILIÈRE TECHNIQUE							
Agent de maîtrise territorial	35H	2		2	1	0	1
Technicien territorial	35H	1	-1	0	0	0	0
Adjoint technique principal 1ère classe	35H	1		1	1	0	0
Adjoint technique principal 2ème classe	35H	3		3	1	0	2
Adjoint technique	35H	14		14	8	5	1
TOTAL		21		20	11	5	4
FILIÈRE ANIMATION							
Animateur territorial principal de 2ème classe	35H	1		1	1	0	0
Adjoint d'animation	35H	2		2	2	0	0
Adjoint d'animation	31,5H	1	-1	0	0	0	0
TOTAL		4		3	3	0	0
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE							
Médecin territorial	35H	1		1	1	0	0
Psychologue territorial hors classe	35H	1		1	1	0	0
Psychologue territorial classe normal	27H	1	-1	0	0	0	0

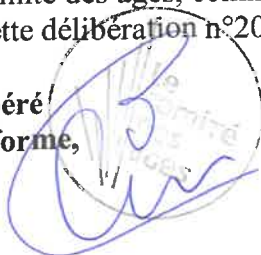
FILIÈRE MÉDICO-SOC		ID: 059-245900287-20241004-2024045-DE					
Cadre territorial de santé classe supérieure	35H	2		2	1	0	1
Cadre territorial de santé paramédicaux	35H	1		1	1	0	0
Infirmière en soins généraux hors classe	35H	2		2	2	0	0
Infirmière en soins généraux	35H	9		9	4	4	1
Pédicures- podologues, ergo, ortho..	35H	3		3	0	2	1
Masseurs kinésit, psychomotriciens	35H	3		3	1	0	2
Masseurs kinésit, psychomotriciens	17.5H	1	-1	0	0	0	0
Aide-soignant classe supérieure	35H	22		22	20	0	2
Aide-soignant classe supérieure	24,5H	1		1	1	0	0
Aide-soignant classe supérieure	21H	1		1	1	0	0
Aide-soignant classe supérieure	17,5H	1		1	1	0	0
Aide-soignant classe normale	35H	18		18	11	2	5
Aide-soignant classe normale	28H	5		5	3	0	2
Aide-soignant classe normale	21H	1		1	0	0	1
Aide-soignant classe normale	15H	1		1	0	1	0
Assistant socio-éducatifs éducateurs sp	35H	3		3	3	0	0
Assistant socio-éducatifs assistante sociale	35H	1		1	1	0	0
Auxiliaire de soins principal 1ère classe	35H	3		3	2	0	1
Auxiliaire de soins principal 1ère classe	28H	1		1	1	0	0
Agent social principal de 1ère classe	35H	2		2	2	0	0
Agent social principal de 1ère classe	27H	2		2	2	0	0
Agent social principal de 1ère classe	20H	2		2	1	0	1
Agent social principal de 2ème classe	35H	9		9	7	0	2
Agent social principal de 2ème classe	27H	11		11	8	0	3
Agent social principal de 2ème classe	20H	8		8	6	0	2
Agent social principal de 2ème classe	17,5H	2		2	1	0	1
Agent social	35H	37		37	23	4	10
Agent social	28H	12		12	8	4	0
Agent social	27H	17		17	15	0	2
Agent social	20H	45		45	29	13	3
Agent social	17,5H	1		1	0	0	1
Agent social	15H	2		2	0	0	2
TOTAL		232		230	157	30	43
TOTAL GENERAL		284		280	191	35	54

Le COMITE SYNDICAL**Vu l'exposé de Monsieur le Président,****Après en avoir délibéré,**

ACCÉPTE la création et la suppression des postes ci-dessus sur la liste des emplois du Comité des âges comme proposés ci-dessus.

DIT que la délibération n°20170029 en date du 19 octobre 2017 concernant le régime indemnitaire dans le cadre des IHTS, s'applique de plein droit et immédiatement à la liste des emplois du comité des âges, comme s'appliquera de plein droit et immédiatement toutes modifications à cette délibération n°20170029 en date du 19 octobre 2017.

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé, 



**Délibération télétransmise
en Sous-Préfecture de Valenciennes
le :**

2024045

3/3